

**Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances*

*de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

**Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

**M. Olivier VERAN, Ministre de la Santé**

Ministère de la Santé

14, avenue Duquesne

75 350 PARIS 07 SP

Nos réf : FB/FL 29 - 01 - 2021

Paris, le 28 janvier 2021

Monsieur le Ministre,

Dans le prolongement de nos échanges sur le rôle déterminant que peut jouer la médecine de ville pour réussir une campagne vaccinale rapide et massive, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité, au regard des difficultés que connaît notre pays en matière de vaccination contre le virus de COVID-19 et des attentes grandissantes de nos compatriotes, d'associer les professionnels de la Pharmacie au processus d'administration des vaccins.

Si la France a su être un élément moteur pour unir l'Europe afin de bénéficier de façon rapide des vaccins disponibles contre le COVID-19, il est regrettable que la disponibilité et la compétence des pharmaciens ne soient pas mises à profit dès les premières phases de la campagne vaccinale.

Ce choix ne s'est pas révélé pertinent, comme en témoigne le différentiel du nombre de personnes vaccinées avec les autres pays européens, qui ont élargi bien davantage les équipes vaccinatrices.

Les pharmaciens d'officine enregistrent par ailleurs chaque jour la demande pressante du public, et en particulier des personnes âgées et vulnérables.

Alors que le rapport bénéfice/risque du vaccin est aujourd'hui avéré, et qu'une part non négligeable de nos concitoyens âgés réside en dehors des établissements et fréquente régulièrement les pharmacies, il serait judicieux de permettre la vaccination en officine.

Cette exclusion est d'autant plus surprenante, qu'elle ne peut être justifiée par les contraintes de conservation, dans le mesure où le vaccin Pfizer se conserve cinq jours après sa décongélation et que d'autres alternatives vaccinales se profilent.

Comme les médecins et les infirmières, les pharmaciens sont aptes à vacciner rapidement un nombre important de patients et pourraient contribuer utilement à l'effort de vaccination, et ce plus particulièrement en milieu rural.

---

**Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche**

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr) – Site : [www.fabricebrun.fr](http://www.fabricebrun.fr)

Je me permets d'ajouter que les pharmaciens, par leur proximité avec leur patientèle contribuent fortement à la confiance des citoyens dans les politiques publiques, et que leur implication permettrait de mettre utilement fin à des polémiques superflues dans le contexte sanitaire actuel.

C'est pourquoi, je me permets de vous demander d'étudier de manière concrète la possibilité d'inclure dans les meilleurs délais les pharmaciens dans le dispositif vaccinal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette suggestion, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Une inclusion indispensable  
pour une campagne vaccinale  
massive et rapide.

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

